

Le tableau généalogique dressé par M. le Docteur Vijen, comporte la sériation de trois branches de la famille de Callières: 1° ceux de *Clérac*, de 1479 à la mort de M. le Comte de Callières, décédé au château de Bonnières, le 23 janvier 1890: 2° ceux du *Plessis et de Torigny*, de 161 .. à 1732: 3° ceux de *Saint-Martial de Mirambeau* (1), de 173... à 1780.

C'est à la deuxième branche, celle du Plessis et de Torigny, qu'appartiennent Jacques, François et Louis-Hector. D'après le tableau, elle ne commence qu'à la fin du seizième siècle, ou dans les premières années du dix-septième; on y voit figurer, de père en fils, en première ligne, Jehan de Callières (2), en deuxième, Magdelon, en troisième, Jacques, le gouverneur de Cherbourg; mais ce dernier, ainsi que le fait remarquer M. Vijen, au lieu d'être le fils de Magdelon, aurait, bien plus probablement, été son frère, d'après la comparaison des âges de ces trois personnages. Le contrat de mariage de Jehan est de 1615, et un individu marié en 1615 ne peut pas avoir un petit-fils né vers 1620, date présumée de la naissance de Jacques.

Il est bien possible que la branche des Callières du Plessis se soit séparée de celle de Clérac — qu'on doit, évidemment, regarder comme la tige — avant les premières années du dix-septième siècle, époque à laquelle

sion des Barairon qui auront pris le nom de la terre, mais il n'y a pas la moindre parenté entre les deux familles.

(1) Saint-Martial de Mirambeau, Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

(2) Dans les premiers temps, le nom est le plus souvent écrit *Cailhères*, quelquefois *Cailhieres*. Ce n'est qu'à partir du commencement du dix-septième siècle qu'on trouve constamment *Callières*, dans la branche de Clérac. La branche du Plessis est inscrite avec l'orthographe *Caillères*, sur le tableau généalogique de M. Vijen.